

## **ORDRE DU JOUR** Assemblée Extraordinaire du 21 juillet 2021

- Préambule sur les conditions exceptionnelles de la séance
  - Mot de bienvenue
  - Lecture de l'avis de convocation incluant l'ordre du jour
  - Embauche d'un journalier
  - Période de questions sur les sujets ci-dessus mentionnés
  - Levée de la séance
- 

### **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, dûment convoquée et tenue le 21 juillet 2021, 18h30, au Centre communautaire situé au 5350, 7e Rang à Saint-Lucien.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Raymond Breton,	conseiller	siège no 2
Madame Maryse Joyal,	conseillère	siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5
Madame Julie Levesque,	conseillère	siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Diane Bourgeois, Mairesse.

#### **ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **1. PRÉAMBULE SUR LES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE LA SÉANCE**

Puisque le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours a été renouvelé et est toujours en vigueur aujourd'hui pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux, la présente séance est tenue en public en respectant les règles sanitaires et de distanciation nécessaires.

### **2. MOT DE BIENVENUE**

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 18h30.

### **3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR**

L'avis de convocation à la séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Lucien destiné aux élus est lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

#### 4. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a des besoins en personnel pour effectuer des remplacements pendant les vacances des autres employés aux travaux publics et compte tenu de l'augmentation constante des tâches à accomplir pour ce service;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Jacob Robert-Claivaz a présenté sa candidature de façon spontanée pour un poste de journalier à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Robert-Claivaz qui demeure à Saint-Lucien, semble posséder les qualités et les aptitudes pour combler le besoin en personnel aux travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Raymond Breton, et résolu à l'unanimité des conseillers, de procéder à l'embauche de Monsieur Jacob Robert-Claivaz, à titre de journalier, sous l'autorité du responsable des travaux publics, à compter du 22 juillet 2021, selon les conditions prévues à la Politique concernant les conditions de travail des employés municipaux 2020-2024, à temps partiel, selon les besoins et ce jusqu' à ce que le conseil municipal en décide autrement.

Adoptée. #2021-07-177

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS CI-DESSUS MENTIONNÉS

#### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Madame Maryse Joyal,** et résolu à l'unanimité des conseillers, de lever l'assemblée. (Fin à 18h36)

Adoptée. #2021-07-178

---

Diane Bourgeois  
Mairesse

---

Alain St-Vincent-Rioux  
Directeur général et secrétaire-trésorier